



PETITE ENFANCE

Communauté de Communes du Pays de Nay

PAYS NAY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du PAYS DE NAY propose un accueil diversifié composé de trois crèches, d'un relais petite enfance et d'un lieu d'accueil enfants-parents réunis au sein du service Petite Enfance.

LES MISSIONS DU SERVICE PETITE ENFANCE

Faire bénéficier les enfants, dès leur plus jeune âge, de tous les moyens nécessaires à leur épanouissement, en tenant compte du souhait de leurs parents de concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale.

S'inscrire dans une démarche d'accompagnement à la parentalité à travers d'actions proposées en direction des familles et d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux de la politique familiale.

Pour cela elle est accompagnée financièrement par la CAF des Pyrénées Atlantiques, la Mutualité Sociale agricole (MSA) et le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



05 59 92 96 93
relaispetiteenfance@paysdenay.fr
16 rue du Docteur Talamon, 64800 NAY

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service de référence pour l'accueil du jeune enfant, destiné à accompagner aussi bien les parents que les professionnels de l'accueil individuel.

IL ACCOMPAGNE

- les familles dans la recherche d'un mode de garde et l'emploi d'un professionnel dans le cadre d'un accueil individuel.
- les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et leur employabilité.

Les crèches assurent la prise en charge des enfants par une équipe pluridisciplinaire directement impliquée dans la vie quotidienne de l'enfant (soins, repas, activités, bien-être).

LE RÉSEAU DES CRÈCHES

La crèche ARLEQUIN, ARROS-DE-NAY (20 places)

La crèche BRIN D'EVEIL, BOEIL BEZING (26 places)

La crèche LIBELLULE, ASSAT (15 places)

Le relais Petite Enfance vous accompagne dans la recherche d'un(e) assistant(e) maternelle agré(e) sur le territoire du Pays de Nay en vous proposant des listes mises à jour.

LES ASS. MAT. ASSISTANT(E)S MATERNELLE(S)

UN AGRÉMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ATTESTANT DE LEURS CAPACITÉS.

Assurer la santé, la sécurité, l'éveil et le développement des enfants, et d'un logement qui offre des conditions d'accueil et de sécurité nécessaires. Leur emploi et les conditions d'exercice sont cadrés par la Convention Collective du Particulier employeur (IDCC3239).

05 59 92 96 93
16 rue du Docteur Talamon, 64800 NAY
Ouvert le **MERCREDI** de **9H30** à **11H30**
(fermé vacances scolaires et jours fériés)

LE LIEUX D'ACCUEIL ENFANT-PARENT

Un Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) accueille les enfants de leur naissance à leurs six ans, accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent.

C'EST UN ESPACE QUI PARTICIPE

- à l'éveil et la socialisation de l'enfant
- à l'appui des parents dans leur rôle parental.



Le relais présente dans le même temps l'offre complète du territoire et accompagne le choix d'un mode d'accueil adapté à ses besoins.

UNE PLACE EN CRÈCHE

La permanence modes d'accueil centralise les demandes de place en crèche.

UNE ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE

La liste des professionnelles en activité ainsi que les informations sur les modalités générales à connaître sont disponibles sur demande.

Le relais propose aussi **UN ACCOMPAGNEMENT AU RÔLE DE PARENT EMPLOYEUR** : des informations neutres sur les droits et les obligations à respecter, et une orientation, si besoin, vers des instances spécialisées (DREETS, centre Pajemploi, FEPEM...).

UN ACCUEIL DU LUNDI AU VENDREDI de 7h30 à 18h30, toute l'année y compris pendant les vacances scolaires (excepté 3 semaines de fermeture en août et une ou deux semaines en fin d'année).

DES ÉQUIPES COMPOSÉES D'AGENTS D'ENTRETIEN d'équipement petite enfance, d'éducatrices de jeunes enfants, d'assistantes éducatives petite enfance et d'auxiliaires de puériculture, encadrées et animées par une directrice.

UN RESPECT DU RYTHME ET DU DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS, y compris lors d'une situation de handicap et une priorité donnée au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants.

UNE PÉRIODE DE FAMILIARISATION pour découvrir petit à petit la vie à la crèche.

DES LIENS QUOTIDIENS avec les parents enrichis de temps festifs et d'échanges organisés tout au long de l'année.

DES PROJETS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉS et propre à chaque professionnelle dont les modalités sont fixées directement avec la famille et adaptées à chaque situation.

UN ACCUEIL CHALEUREUX ET PERSONNALISÉ, une relation d'attachement privilégiée, les bénéfices d'une dynamique de petit groupe, et des moments d'éveil et de soins adaptés.

UNE ADAPTABILITÉ QUOTIDIENNE pour des sorties ludiques faciles à mettre en place et l'accueil d'un enfant en situation de handicap. L'accueil propose des horaires étendus, incluant parfois des horaires atypiques, le samedi et/ou en périscolaire, et facilite les remplacements grâce à un réseau de solidarité.

UN ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES professionnelles et des partages d'expérience avec les ateliers collectifs hebdomadaires et des temps d'échanges du RPE.

UN DROIT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE continue sur le temps de travail pour enrichir et mettre à jour ses connaissances.

UN ACCUEIL LE MERCREDI MATIN entre 9h30 et 11h30 (sauf seconde semaine des petites vacances scolaires et de la mi-juillet à fin août) dans les locaux du relais petite enfance, gratuit pour les familles, sans inscription et sans formalité administrative.

UN ESPACE CONVIVIAL, animé en binôme autour d'un principe simple : bâtrir un lieu de détente et de parole au sein duquel les enfants se rencontrent et où les parents peuvent partager leurs questionnements du quotidien, entre eux ou avec des professionnelles formées à l'écoute et garantes des règles de vie spécifiques à ce lieu.

UN TEMPS DIFFÉRENT DE LA MAISON, pour faire une pause dans son quotidien, se détendre, proposer un temps collectif et la découverte de nouvelles règles de vie à son enfant.